

Arrêté du 25 avril 2001 portant nomination au comité technique paritaire spécial de l'administration centrale du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

NOR : ATEG0100354A

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 97-715 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 1983 portant création d'un comité technique paritaire spécial ayant compétence pour connaître de toutes les questions concernant l'organisation et l'activité des services de l'administration centrale de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 1998 modifié portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial de l'administration centrale du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;

Sur proposition des organisations syndicales,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :

Membre titulaire

M. Weiss (Jean-Pierre), directeur du personnel et des services, en remplacement de M. Chantereau (Pierre).

Membres suppléants

M. Decarre (Michel), chargé de la sous-direction des ressources humaines, en remplacement de M. Davy (Marc).

M. Michel (Jean-Marc), directeur adjoint de la nature et des paysages, en remplacement de M. Mégret (Alain).

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel :

Au titre de FO :

Membre titulaire

Mme Henry (Nicole), en remplacement de M. Brule (Claude) ;

Au titre de la CFDT :

Membre suppléant

M. Guignabel (Georges), en remplacement de M. Giral (Jacques).

Article 3

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 25 avril 2001.

*Le directeur général de l'administration,
des finances et des affaires
internationales,
Th. Wahl*